

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE LA POSSESSION
EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
AFFAIRE N°29/MAI/2015

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 39**

SEANCE DU 13 MAI 2015

NOTA :

Le Maire certifie que :

- la convocation a été adressée le :
7 mai 2015
- le compte rendu du Conseil municipal
a été affiché en Mairie le :
20 mai 2015

L'an deux mille quinze le treize mai
à dix-sept heures vingt s'est réuni en
séance ordinaire le Conseil municipal de
La Possession sous la présidence de
Monsieur Robert TUCO, 1^{er} Adjoint

Le Maire



Vanessa MIRANVILLE

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Robert TUCO - Marie Françoise LAMBERT - Gilles HUBERT - Michèle MILHAU - Pascal PARISSE - Jean Christophe ESPERANCE - Denise FLACONEL - Thierry BEAUVAL - Jérôme BOURDELAS - Sophie VAYABOURY - Camille BOMART - Didier FONTAINE (affaires n°08 à 28) - Jocelyne DALELE - Marie Claire DAMOUR - Jean Marc VISNELDA - Christophe DAMBREVILLE - Marie Line TARTROU - Jean Luc BILLAUD - Edith LO PAT - Christel VIRAPIN (affaires n°03 à 29) - Daniel FONTAINE - Simone CASAS - Benoît CANTE - Thérèse RICA - Jérémie BORDIER

ÉTAIENT ABSENTS :

Anne Cécile GRONDIN - Rosaire MINATCHY - Anaïs HERON - Jocelyn DE LAVERGNE - Jean François DELIRON - Marie Andrée LACROIX FAVEUR - Philippe ROBERT - Anne Flore DEVEAUX

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Vanessa MIRANVILLE (procuration à Robert TUCO) - Jacqueline LAURET (procuration à Sophie VAYABOURY) - Didier FONTAINE (procuration à Thierry BEAUVAL, affaires n°01 à 07, et 29) - Christel VIRAPIN (procuration à Pascal PARISSE, affaires n°01 et 02) - Fred JULENON (procuration à Jocelyne DALELE) - Eve LECHAT (procuration à Gilles HUBERT) - Laurent BRENNUS (procuration à Jérémie BORDIER) - Erick FONTAINE (procuration à Thérèse RICA)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance.

Mme Michèle MILHAU ayant obtenu la majorité des voix, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a déclaré accepter.

Le Conseil municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte.

AFFAIRE N°29 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC POLE EMPLOI

Le premier Adjoint rappelle que la Ville connaît une dynamique importante tant en matière d'augmentation de la population qu'en termes de projets d'installation d'entreprises. L'aménagement du territoire doit donc permettre le développement humain de ses habitants en leur offrant une opportunité d'accès à un emploi.

Aussi, afin d'aller encore plus loin dans cette ambition d'accompagner ses habitants vers les emplois générés par ces différents projets, la ville souhaite renforcer le partenariat avec Pôle Emploi afin de faciliter le lien avec les mesures pour l'emploi et de renforcer les parcours d'insertion.

Ainsi, il s'agira de favoriser une insertion sociale et professionnelle durable de possessionnaires en mobilisant, d'une part, les publics en insertion et proposant aux entreprises des publics en insertion pour répondre à leurs besoins de main d'œuvre et de compétences, d'autre part.

Le partenariat entre la Ville et Pôle Emploi devra poursuivre les 5 objectifs suivants :

1/ Contribuer au développement de l'emploi (sous toutes ses formes) :

L'objectif est de mettre en œuvre des actions volontaristes permettant de générer des emplois durables en utilisant tous les leviers possibles :

- Création d'entreprise (émergence/accompagnement/consolidation)
- Développement d'entreprise (axe Conseil TPE)
- Production de projets (approche transversale / développement économique / aménagement du territoire etc...)
- Economie Sociale et Solidaire (Ingénierie de projets...)

2/ Anticiper les besoins de compétences

Création et animation d'une cellule d'identification et de qualification des projets

L'objectif est de pouvoir identifier l'ensemble des projets générateurs d'emplois sur le Territoire Ouest (secteurs marchands et non marchands), traduire ces projets en besoins de compétences puis mettre en œuvre les actions de formation et de qualification nécessaires.

Pôle emploi portera et animera la Cellule d'Identification et de Qualification des Projets (CIQP) à laquelle la commune de La Possession participera.

Cette approche avec l'entrée projets sera complétée par une approche sectorielle mise en œuvre par le TCO.

3/ Contribuer à l'insertion professionnelle des publics en difficulté

L'objectif est d'organiser une mobilisation des différents dispositifs en complémentarité afin de faciliter la réalisation de parcours adaptés et efficaces.

Il s'agira notamment d'optimiser l'utilisation du dispositif PLIE.

4/ Rendre plus performante la politique de proximité

Il s'agit notamment :

- de faciliter l'accès aux différents services de Pôle emploi par une communication accrue sur l'offre de prestation et de formation (relais partenaires).
- de mieux coordonner les interventions des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle afin d'augmenter leur impact.

5/ Gestion des offres d'emploi de la Commune de la Possession

Pôle Emploi traitera des offres en contrat aidé (CUI-CAE Non Marchand) et utilisera ces contrats dans le cadre de parcours d'insertion ciblés vers des personnes en difficulté. Cependant, des exceptions pourront être étudiées sur des critères objectifs pour une priorisation sociale.

La commune s'engage à faire traiter les contrats occasionnels (hors statutaire) par Pôle Emploi.

Ce partenariat d'une durée de 3 ans entre la ville de La Possession et Pôle Emploi trouve sa traduction dans la mise en œuvre d'une convention entre les deux organisations. Des déclinaisons opérationnelles complémentaires pourront faire l'objet d'avenant.

La commission Cohésion sociale réunie en date du 4 mai 2015 a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil municipal,

après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve le projet de convention de partenariat entre Pôle Emploi et la commune, *joint en annexe n°23 de la note de synthèse* ;
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

Fait et clos les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Le Maire



Vanessa MIRANVILLE